

QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

QUI N'ENTRENT PAS DANS LE BAC ?



ENCOMBRANTS RAMASSÉS À CÔTÉ DU BAC

Les encombrants sont des résidus d'origine domestique dont le volume, le poids ou la nature non compressible ne leur permet pas d'être placés dans les bacs roulants.



ÉLECTROMÉNAGERS*



MEUBLES



MATELAS



TOILETTE

*Excluant les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, air climatisé, etc.)



MATIÈRES INTERDITES

Plusieurs matières qui font déborder votre poubelle sont déjà interdites à la collecte des déchets. Voici comment vous pouvez en disposer.



PEINTURES ET CONTENANTS



PRODUITS ÉLECTRONIQUES



PILES



HUILES, FILTRES ET ANTIGELS



AMPOULES AU MERCURE



CARTON (SURPLUS)

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou collectes (surveillez les dates)



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou dans un écocentre privé



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou dans un écocentre privé



MÉDICAMENTS ET SERINGUES

La plupart des pharmacies



PNEUS ET PIÈCES AUTOMOBILES

Lieu de dépôt dans votre municipalité et certains garagistes



BRANCHES ET SAPINS

Lieu de dépôt dans votre municipalité ou collectes (surveillez les dates)



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Lors de l'achat de votre nouvel appareil, demandez s'il reprenne votre vieux en échange.

Récupérateurs spécialisés (voir le répertoire des récupérateurs au mrcroussilon.qc.ca)